



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 décembre 2009
Français
Original : anglais

Lettre datée du 30 décembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique pour 2009, tel qu'approuvé par ses membres (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Groupe de travail spécial
sur la prévention et le règlement
des conflits en Afrique
(*Signé*) Ruhakana **Rugunda**



**Annexe à la lettre datée du 30 décembre 2009 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Président
du Groupe de travail sur la prévention
et le règlement des conflits en Afrique**

**Rapport d'activité du Groupe de travail spécial
sur la prévention et le règlement des conflits pour 2009
en Afrique pour 2009**

I. Introduction

1. Le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique a été créé par note du Président du Conseil de sécurité (S/2002/207). Dans cette note, le Conseil a défini la composition, la présidence, les méthodes de travail et la durée du Groupe de travail, et lui a conféré le mandat ci-après :

a) Contrôler l'application des recommandations qui figurent dans la déclaration du Président publiée sous la cote S/PRST/2002/2, dans les déclarations antérieures du Président sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et dans les résolutions sur la question;

b) Faire des recommandations tendant à améliorer la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, ainsi qu'entre le Conseil de sécurité et les autres organismes des Nations Unies qui s'occupent de l'Afrique;

c) Examiner, en particulier, les questions régionales et les questions se posant dans différents conflits qui ont une incidence sur les travaux du Conseil relatifs à la prévention et au règlement des conflits en Afrique;

d) Faire des recommandations au Conseil de sécurité en vue d'améliorer la coopération en matière de prévention et de règlement des conflits entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionale (Union africaine) et sous-régionales.

2. Par note datée du 18 décembre 2008 (S/2008/795), le Président du Conseil de sécurité a fait savoir que le Conseil avait décidé de reconduire pour une période d'un an le mandat du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique créé le 1^{er} mars 2002, qui poursuivrait par conséquent ses travaux jusqu'au 31 décembre 2009.

3. Ultérieurement, suite à une note du Président du Conseil datée du 6 janvier 2009 (S/2009/2), l'Ouganda a pris la succession de l'Afrique du Sud à la présidence du Groupe de travail spécial. L'Ambassadeur et Représentant permanent de l'Ouganda, M. Francis Butagira, a été élu Président du Groupe de travail spécial pour la période s'achevant le 31 décembre 2009. Il a été remplacé le 18 février 2009 à la présidence du Groupe de travail spécial par le nouvel Ambassadeur et Représentant permanent de l'Ouganda, M. Ruhakana Rugunda.

4. Le présent rapport rend compte des activités menées par le Groupe de travail spécial en 2009 sous la présidence de l'Ouganda.

II. Activités menées par le Groupe de travail spécial

5. Pendant la période à l'examen, le Groupe de travail spécial s'est réuni quatre fois. Le 17 mars 2009, le Groupe de travail spécial s'est réuni pour décider de ses activités et définir son programme de travail pour 2009.

6. Le 18 mai 2009, en sa qualité de Président du Groupe de travail spécial, l'Ouganda a codirigé une mission effectuée par le Conseil de sécurité auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba. Cette mission s'inscrivait dans le cadre de la coopération entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine sous le régime du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Les réunions tenues avec l'Union africaine ont été consacrées aux situations au Soudan et en Somalie, à la réapparition de changements inconstitutionnels de gouvernement et au financement des opérations de maintien de la paix en Afrique. Cette mission a aidé à renforcer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, notamment en matière de prévention et règlement des conflits et de consolidation de la paix.

7. Le 18 juin 2009, le Groupe de travail spécial s'est réuni pour adopter le programme de travail suivant :

a) Continuer d'organiser des réunions, des ateliers et des forums officiels en vue de proposer au Conseil de sécurité des mesures susceptibles de l'aider à appliquer de façon plus efficace des stratégies de prévention et de règlement des conflits en Afrique;

b) Assurer un suivi spécifique de la situation en Afrique de l'Ouest, y compris l'impact de l'expansion du trafic de drogues sur la région et le risque de reprise des conflits que cette expansion entraîne;

c) Chercher les moyens d'améliorer les méthodes de travail, la coopération et la concertation entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine;

d) Examiner la question de savoir comment l'ONU, en collaboration avec l'Union africaine, pourrait appliquer de façon plus efficace des stratégies de prévention et de règlement des conflits en Afrique; et

e) Chercher les moyens de répondre aux besoins spéciaux des pays d'Afrique sortant d'un conflit pour aider ces pays à asseoir la paix et le développement sur des fondements plus durables.

Exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, M. Saïd Djinnit

8. Le 18 juin 2009, le Groupe de travail spécial a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, M. Saïd Djinnit, sur « la situation en Afrique de l'Ouest, l'impact de l'expansion du trafic de drogues sur la région et le risque de rechute que cette expansion entraîne pour les pays de la région qui sortent d'un conflit ».

9. M. Djinnit a mis en évidence les principaux facteurs qui sous-tendent le problème du trafic de drogues en Afrique de l'Ouest, et notamment le fait que les réseaux internationaux de trafiquants profitent de la porosité des frontières et de la

faiblesse des services de police de la sous-région. Il a souligné qu'il existe un lien entre l'expansion du trafic de drogues dans la sous-région et le risque de reprise des conflits; il a aussi prévenu que, si une réponse immédiate et appropriée ne lui était pas apportée, cette expansion du trafic de drogues en Afrique de l'Ouest risquait de compromettre la gouvernance démocratique dans la région, de faciliter l'élargissement des réseaux criminels et des réseaux terroristes et de finir par menacer la paix, la sécurité et le développement de tout le continent.

10. Se félicitant de l'adoption récente du plan opérationnel du plan d'action régional de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), M. Djinnit a noté que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, agissant en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Département des opérations de maintien de la paix et INTERPOL, devait lancer dans quatre pays pilotes de la région, à savoir la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra-Leone un programme conjoint tendant à renforcer les polices nationales et les moyens de maintien de l'ordre. Dans ce contexte, M. Djinnit a souligné qu'il était crucial d'obtenir l'appui de la communauté internationale pour mettre en place les mécanismes opérationnels nécessaires pour atteindre les objectifs des programmes nationaux intégrés. Il a aussi souligné qu'il importait que le Conseil de sécurité continue de soutenir les pays de la sous-région afin qu'ils puissent relever ces défis.

11. Les membres du Conseil de sécurité ont souligné l'importance qui s'attache à apporter une réponse globale à la menace que le trafic de drogues fait peser sur la région et accueilli avec intérêt l'exposé approfondi et opportun de M. Djinnit sur la question.

**Exposé du Directeur du Bureau du Conseiller spécial
du Secrétaire général pour l'Afrique, M. Patrick Hayford**

12. Le 9 décembre 2009, le Groupe de travail spécial a entendu un exposé du Directeur du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, M. Patrick Hayford, sur les moyens de répondre aux besoins spéciaux des pays d'Afrique sortant d'un conflit pour aider ces pays à asseoir la paix et le développement sur des fondements plus durables. Au nom du Groupe de travail spécial, le Président a souligné l'importance d'avoir une approche globale de la paix et du développement durable en Afrique.

13. M. Hayford a noté que, par le biais de la Commission de consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Conseil de sécurité essayait déjà de répondre aux besoins spéciaux des pays sortant d'un conflit. Comme exemple de la détermination du Conseil à aider ces pays, il a cité les missions intégrées qui font travailler tous les intervenants en synergie. Il a souligné que les premiers retours d'information sur l'engagement de l'ONU aux côtés des pays d'Afrique sortant d'un conflit étaient favorables. Il a noté qu'il fallait encourager tous les organismes des Nations Unies à se regrouper en un même endroit et à travailler en étroite collaboration. Il a souligné l'importance que revêt l'appropriation par le pays concerné et expliqué que les pays sortant d'un conflit devraient prendre le contrôle des priorités et stratégies nationales de relèvement, reconstruction et développement, avec le soutien de leurs partenaires régionaux et internationaux.

14. Le Directeur a évoqué les développements positifs suivants : le fait que le Conseil de sécurité ait adopté une approche plus globale de la paix et de la sécurité, notamment en liant le maintien de la paix au développement économique et social; les relations de partenariat de plus en plus étroites entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, notamment du fait de la multiplication de leurs réunions communes à leurs sièges respectifs et de leur compréhension commune des questions de paix et de sécurité en Afrique; l'adoption du Plan décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, qui a aidé cette dernière à consolider ses institutions; et le soutien actif de l'ONU à des organisations sous-régionales comme la CEDEAO, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui jouent un rôle important dans l'appui à apporter aux pays sortant d'un conflit.

15. Il a aussi rappelé qu'il fut un temps où le Conseil de sécurité avait tendance à envisager de retirer ses missions de maintien de la paix avant que la paix ne soit consolidée dans le pays concerné, ce qui ouvrait un espace propice à une reprise du conflit. Dans ce contexte, il s'est félicité du rôle important joué par la Commission de consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui occupent cet espace par leur action de stabilisation et de relèvement économique dans les pays sortant d'un conflit.

16. Sur le plan du développement, M. Hayford a évoqué le travail effectué par le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique et souligné le lien qui existe entre son action au service du développement et les questions de paix et de sécurité. Il a expliqué que, suite au travail effectué par le Groupe de pilotage, les pays d'Afrique avaient entrepris de quantifier le montant des ressources dont ils avaient besoin pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et qu'ils faisaient des progrès dans ce sens. Il a déclaré qu'il importait de soutenir toutes les actions du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui était la feuille de route du continent vers le développement.

17. M. Hayford a rappelé qu'en 1998, alors que de nombreux pays d'Afrique étaient en proie à des conflits, le Secrétaire général avait fait publier un rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Il a annoncé qu'en 2008 le Secrétaire général avait décidé que le moment était venu de revoir l'application de ce rapport, étant donné les changements qui s'étaient produits en Afrique, et que le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique avait commencé cette tâche.

18. Les membres du Groupe de travail spécial et M. Hayford ont procédé à un échange de vues sur les besoins spéciaux des pays sortant d'un conflit. On a relevé que ces besoins dépendaient de la situation particulière du pays concerné, mais que priorité devait être donnée aux programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) des groupes armés, aux programmes de démobilisation, rapatriement ou réinstallation, et réinsertion (DRRR) des groupes armés et à la réforme du secteur de la sécurité. On a fait observer que les projets à impact rapide aident à procurer des moyens de subsistance à des populations sinistrées et que, dans les pays où ils avaient été mis en œuvre, ces projets avaient constitué une mesure de court terme efficace.

19. On a aussi noté que le rôle des organisations régionale et sous-régionales avait évolué au cours des années. Ces organisations pouvaient désormais s'appuyer sur des organes plus dynamiques comme le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Conseil des Sages et la Force africaine en attente. Le passage de la politique de « non-ingérence dans les affaires intérieures des États » de l'Organisation de l'unité africaine à la doctrine de l'ingérence dans les situations de conflit considérées comme des menaces contre la paix et la sécurité suivie par l'Union africaine a été cité avec faveur.

20. On a aussi relevé que la crise financière et économique mondiale avait eu un impact sur les pays d'Afrique en raison de la baisse des prix des matières premières, des recettes d'exportation et des investissements étrangers directs.

21. Au nom des membres du Conseil, le Président a remercié M. Hayford de son exposé. Il a souligné la nécessité d'apporter une réponse efficace aux besoins spéciaux des pays d'Afrique sortant d'un conflit afin d'asseoir la paix et le développement sur des fondements plus durables.

III. Conclusion

22. Présider le Groupe de travail spécial en 2009 a été un honneur et un privilège pour l'Ouganda. Le Groupe de travail spécial joue un rôle essentiel en fixant l'attention du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. L'Ouganda est reconnaissant aux membres du Conseil du soutien et de la coopération qu'ils lui ont apportés. Nous sommes résolus à continuer de travailler avec tous les membres du Conseil à relever les défis auxquels l'Afrique reste confrontée, afin que celle-ci puisse enfin trouver la paix, la sécurité et la prospérité.

23. Je tiens à remercier le Secrétariat, et en particulier le Secrétaire du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, M. Oseloka Obaze, de l'appui qu'il a apporté aux activités du Groupe de travail spécial.

New York, le 28 décembre 2009

Le Président du Groupe de travail spécial
sur la prévention et le règlement
des conflits en Afrique
(*Signé*) Ruhakana **Rugunda**